

Aux arbres lycéens !

**Maintenant,  
demain,  
pour toujours**

# Préambule

L'impact de l'Homme, par des modes de production et de consommation excessifs, a entraîné depuis plus d'un siècle une dégradation de l'environnement au niveau mondial. La hausse des températures, la déforestation, ses conséquences sur la biodiversité, la pollution de l'air et des océans sont principalement le résultat de la croissance économique des pays développés.

Parce que la planète est le bien le plus précieux, que chaque génération doit protéger, nous souhaitons - nous éco-délégués du lycée professionnel Tregey Rive de Garonne - nous engager dans la transition écologique et durable de notre établissement scolaire comme son écosystème.

Nous proclamons notre attachement aux 17 Objectifs du Développement Durable des Nations Unies et inscrivons notre ambition dans les champs d'action du développement responsable.



## Principes et valeurs :

L'ensemble de la communauté éducative de l'établissement (élèves, personnels, parents, collectivités locales, partenaires) déclare par cette Charte leur engagement solennel à participer à la démarche éco-responsable du Lycée Professionnel Tregay Rive de Garonne.

Sur proposition des éco-délégués, nous engageons notre établissement dans un plan ambitieux visant à favoriser :

- L'amélioration de la cohésion sociale dans l'établissement ;
- La participation aux projets permettant de lutter contre le changement climatique ;
- Le développement d'actions en faveur de la biodiversité, dans le lycée et à l'extérieur ;
- L'engagement de chacun, y compris des lycéens, dans leur projet et dans la démocratie lycéenne ;
- La solidarité entre les peuples, les générations et l'acceptation de tous ;
- La promotion de l'Education au Développement Durable, du commerce équitable, de l'économie circulaire, de l'Economie Sociale et Solidaire à tous les membres de la communauté éducative.

# Articles fondateurs :

## **Article 1 - Eco-délégués :**

Le lycée Tregey Rive de Garonne dispose d'éco-délégués, engagés dans une démarche éco-responsable, prenant des initiatives pour promouvoir l'Education au Développement Durable auprès de l'ensemble des membres de la communauté éducative afin d'accompagner la généralisation de gestes éco-responsables de ses membres.

## **Article 2 - Durée de validité de la charte :**

La durée de validité de la Charte est de 3 ans. Elle expire à la date d'anniversaire de sa 3<sup>ème</sup> année.

## **Article 3 - Comité Développement Durable :**

Le lycée met en place un "Comité de Développement Durable" qui vise à piloter et évaluer les actions en faveur de l'Education au Développement Durable de l'établissement. Il est composé d'au moins 1/3 d'éco-délégués, des personnels engagés et de partenaires associés.

Il recense l'ensemble des propositions des éco-délégués (Annexe 1) et détermine les actions à mener sur l'année en cours et organise leur mise en œuvre.

Chaque année, le Comité de Développement Durable fera un rapport de son action et de ses résultats au Conseil d'Administration.

## **Article 4 - Les engagements triennaux de la charte :**

Au cours des 3 prochaines années, et dans le respect de nos principes le Comité de Développement Durable mènera :

- Une (auto)évaluation des actions menée par l'établissement
- Une action de sensibilisation et de réduction de notre consommation d'eau et énergétique
- Un projet de réduction de nos déchets
- Une action de sensibilisation et de développement de la consommation bio, équitable et responsable
- Une réflexion sur l'aménagement paysager et végétal de la cour et des extérieurs de l'établissement